



Chardonnens Jean-Daniel, Collomb Eric

L'Etat favorise-t-il une forme de concurrence déloyale par les TPF au détriment des transporteurs privés ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.12.24

Transmission au CE : 19.02.25

Dépôt

Dans le cadre du festival culture et école, les cercles scolaires bénéficient d'offres sous l'égide de l'Etat, grâce au soutien de la Loterie Romande, et en partenariat avec les TPF. C'est une très bonne initiative que d'ouvrir les enfants au monde de la culture.

En revanche, d'un point de vue économique, les transporteurs privés sont lésés. En effet, la directive de la Direction de l'Instruction Publique mentionne à l'article 18 que : « *le programme prévoit un soutien aux frais de déplacement des élèves de l'école jusqu'au lieu culturel dans le cadre de leur participation à l'activité culturelle annuelle. Le programme encourage les classes à utiliser les transports publics pour leurs sorties culturelles. Exceptionnellement, une demande de dérogation pour l'utilisation d'un autre type de transport collectif peut être adressé au service de la culture* »

Sur le flyer transmis aux écoles, il est mentionné : « *les classes sont invitées à utiliser les transports publics en cas de déplacement (demande à faire aux TPF)* »

Jusqu'à-là, il n'y a rien à redire lorsqu'il s'agit de transport sur les lignes régulières, les transports publics sont à disposition ; il faut les utiliser.

De plus, habituer les élèves accompagnés à utiliser les moyens de transports publics subventionnés mis en place peut être un plus pédagogique et une bonne habitude pour le futur. Malheureusement et au détriment d'une logique économique, la plateforme pour Culture & Ecole, oblige les bénéficiaires de ce programme à utiliser les TPF même lorsque le transport n'est pas sur les lignes et pourrait être confié à un prestataire privé.

Sur cette plateforme, sous « *Comment organiser le transport avec ma classe ?* », les instructions sont les suivantes : « *L'Etat de Fribourg et les Transports publics fribourgeois (TPF) s'associent afin de favoriser l'accès à la culture en transports publics pour les écoliers du canton[...] Dans certains cas où il est trop compliqué de se rendre à l'activité culturelle en transports à la ligne (trop de changements, durée du déplacement excessive, questions de sécurité, etc.), les TPF peuvent proposer des transports spéciaux : ces exceptions doivent être négociées par les écoles directement avec les TPF. Dans ce cas, les TPF peuvent faire une offre de transport spécial à l'école : une part est alors facturée à l'école et une part à Culture & Ecole par les TPF* »

Les écoles d'une commune de la Broye ont profité de ce concept, et c'est tant mieux. Ce qui dérange, c'est qu'à plusieurs reprises des gros bus TPF sont venus exprès chercher les élèves. Ils ont donc assuré un transport privé alors même que la commune est correctement dotée en transport public, assurés par Car Postal. De plus, le cercle scolaire bénéficie d'un bus adéquat exploité par un transporteur privé qui aurait pu être utilisé à moindre coût et probablement de façon beaucoup plus écologique.

Certes, les TPF appartiennent en majorité à l'Etat de Fribourg, et de ce point de vue ils peuvent soutenir les écoles en tant que partenaires de ce projet lorsqu'il s'agit de transporter sur les lignes régulières et subventionnées.

Cependant, lorsqu'il s'agit de transport spécifique, il doit être considéré comme du transport privé avec son coût. Ce marché devrait donc être ouvert à tous.

Pour rappel, les transports privés, même effectués au moyen d'un bus de transport public subventionné sont soumis à la taxe sur les carburants, à l'impôt sur les véhicules à moteur et à la Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF) au même titre que les privés. Il est d'ailleurs impossible de contrôler si les TPF annoncent ces courses et payent ces taxes comme les privés doivent le faire, ceci d'autant plus lorsque le véhicule effectue des courses privées et des courses à la ligne durant la même journée.

Ce quasi-monopole constaté de la part des TPF pour les déplacements effectués pour l'Etat est systématique puisque par exemple le déplacement des C.O. au forum des métiers répond aux mêmes critères.

Les transporteurs privés viennent de subir une augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur pendant que les TPF recevaient 60 millions. Les transporteurs privés souffrent encore des effets du COVID, ils auraient plutôt besoin d'aide au lieu de subir la concurrence de l'Etat.

Avec le bénéfice de larges subsides, les TPF devraient se concentrer uniquement sur leur mission, soit assurer efficacement le transport public.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes :

1. A combien sont évaluées annuellement les montants « offerts » par les TPF pour le concept Culture & Ecole ?
2. Quel est le montant annuel, tout confondu, que l'Etat doit payer aux TPF pour ce concept Culture & Ecole ?
3. Est-ce que les TPF assument d'autres prestations de type privé pour l'Etat sans êtres concurrencés ?
4. A combien s'élèvent les montants que les TPF reçoivent annuellement pour toutes prestations de type privé ? Comment le canton peut-il contrôler efficacement si les TPF payent la taxe sur les carburants, l'impôt sur les véhicules à moteur et à la Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF) lorsqu'ils effectuent des transports de type privé ?
5. Est-ce que le conseil d'Etat estime qu'il est juste de ne pas solliciter les transporteurs privés du canton et de mandater systématiquement les TPF parce qu'il en est propriétaire à 80 % ?
6. Est-ce qu'il reste de la place pour une économie privée dans les secteurs pour lesquels le canton est actionnaire majoritaire d'une grande société ?